



**Convention internationale
sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination raciale**

Distr.
GENERALE

CERD/C/321
6 janvier 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE POUR L'ELIMINATION DE
LA DISCRIMINATION RACIALE
Cinquantième session
Genève, 3-21 mars 1997

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ANNOTATIONS

Note du Secrétaire général

1. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale tiendra sa cinquantième session à l'Office des Nations Unies, à Genève, du 3 au 21 mars 1997. La première séance s'ouvrira le lundi 3 mars à 10 heures.
2. On trouvera ci-après l'ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Comité, établi par le Secrétaire général conformément à l'article 6 du règlement intérieur, ainsi que les annotations s'y rapportant.
3. L'attention des Etats parties est appelée, en particulier, sur le calendrier provisoire d'examen des rapports et des renseignements complémentaires présentés par les Etats parties, aux fins de l'étude des rapports des Etats parties en application de la procédure de bilan, et de l'analyse de la situation dans les Etats parties au titre des mesures d'alerte rapide et des procédures d'urgence.
4. Conformément à l'article 64 du règlement intérieur, les représentants des Etats parties sont invités à assister aux séances du Comité au cours desquelles leurs rapports sont examinés.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport du Président
3. Questions d'organisation et questions diverses
4. Prévention de la discrimination raciale, alerte rapide et procédures d'urgence
5. Examen des rapports, observations et renseignements présentés par les Etats parties conformément à l'article 9 de la Convention
6. Examen des communications présentées conformément à l'article 14 de la Convention
7. Présentation de rapports par les Etats parties conformément au paragraphe 1 de l'article 9 de la Convention
8. Décisions prises par l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session
 - a) Rapport annuel présenté par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale conformément au paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention;
 - b) Application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.
9. Examen des copies de pétitions, copies de rapports et autres renseignements relatifs aux territoires sous tutelle, aux territoires non autonomes et à tous les autres territoires auxquels s'applique la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, conformément à l'article 15 de la Convention
10. Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

ANNOTATIONS

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 8 du règlement intérieur, l'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire d'une session. L'article 9 prévoit qu'au cours d'une session, le Comité peut réviser l'ordre du jour et, s'il y a lieu, ajouter ou supprimer des points ou en ajourner l'examen.

2. Rapport du Président

Le Comité sera saisi d'un rapport du Président sur les activités entreprises depuis la quarante-neuvième session et sur la suite donnée aux décisions prises à la quarante-neuvième session.

3. Questions d'organisation et questions diverses

Au titre de ce point, le Comité examinera son programme de travail pour la cinquantième session.

4. Prévention de la discrimination raciale, alerte rapide et procédures d'urgence

A sa quarante-cinquième session, le Comité a décidé de faire de cette question l'un des principaux points à inscrire régulièrement à son ordre du jour. Dans le cadre de ses efforts de prévention de la discrimination raciale, le Comité peut décider de prendre des mesures d'alerte rapide afin d'empêcher que des problèmes existants ne dégénèrent en conflits, ou bien d'engager une procédure d'urgence face à des problèmes qui exigent une attention immédiate pour prévenir des violations graves de la Convention ou en limiter l'ampleur et le nombre. Le Comité peut aussi prendre des mesures, nouvelles ou complémentaires, à l'égard d'Etats parties dont le cas a déjà été examiné au titre de ce point.

En application de décisions prises à sa quarante-neuvième session, le Comité a prévu d'examiner, à sa cinquantième session, la situation dans les Etats parties ci-après : Bosnie-Herzégovine, Burundi, ex-République yougoslave de Macédoine, Libéria, Rwanda et Yougoslavie. Il pourra, s'il le juge bon, programmer à court délai l'examen de la situation dans d'autres Etats parties.

Selon l'usage, le Secrétaire général a informé les Etats parties concernés des dates provisoires fixées pour l'examen de leur cas. Ces dates sont indiquées dans le calendrier ci-après.

5. Examen des rapports, observations et renseignements présentés par les Etats parties conformément à l'article 9 de la Convention

A sa cinquantième session, le Comité examinera les rapports reçus des Etats parties suivants : Algérie, Allemagne, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Guatemala, Iraq, Islande, Luxembourg, Mexique, Pakistan, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Swaziland.

En application des décisions prises à sa quarante-neuvième session, le Comité a prévu de faire, à sa cinquantième session, le bilan de l'application de la Convention dans un certain nombre d'Etats parties dont les rapports sont très en retard. Il s'agit des Etats parties suivants : Afghanistan, Argentine, Bahamas, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cuba, Ethiopie, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Liban, Mongolie, Népal, Niger, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, République dominicaine, Rwanda, Seychelles et Yougoslavie.

Selon l'usage et conformément à l'article 64 du règlement intérieur, le Secrétaire général a informé les Etats parties concernés des dates fixées provisoirement pour l'examen ou le bilan, par le Comité, de leurs rapports. Les dates d'examen des rapports présentés et du bilan de l'application de la Convention dans les pays dont les rapports sont très en retard, sont indiquées dans le calendrier ci-après.

6. Examen des communications présentées conformément à l'article 14 de la Convention

Conformément aux dispositions du chapitre XVIII de son règlement intérieur, le Comité examinera au titre de ce point les communications qui lui ont été ou semblent lui avoir été adressées en vertu de l'article 14 de la Convention.

L'article 88 du règlement intérieur dispose que les séances du Comité au cours desquelles sont examinées les communications soumises en vertu de l'article 14 de la Convention se tiennent à huis clos.

7. Présentation de rapports par les Etats parties conformément au paragraphe 1 de l'article 9 de la Convention

A sa cinquantième session, le Comité sera saisi d'une note du Secrétaire général concernant les rapports présentés par les Etats parties conformément à l'article 9 de la Convention (CERD/C/322). La partie A de ce document contient la liste des rapports reçus des Etats parties qui n'ont pas encore été examinés par le Comité. La partie B donne des renseignements sur les rapports en retard.

8. Décisions prises par l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session

a) Rapport annuel présenté par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale conformément au paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention

Comme le Comité l'a demandé à sa septième session en 1973, ce point est inscrit chaque année à l'ordre du jour provisoire du Comité.

Conformément au paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention, le rapport annuel du Comité, portant sur les travaux de ses quarante-huitième et quarante-neuvième sessions, a été présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Le Comité sera saisi des comptes rendus

analytiques pertinents de la Troisième Commission et de la résolution correspondante de l'Assemblée générale.

b) Application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

Pendant la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, ce point a été examiné par la Troisième Commission. Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Comité sera saisi des documents ci-après :

- i) Note du Secrétaire général transmettant à l'Assemblée générale le rapport de la septième réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (A/51/482);
- ii) Comptes rendus analytiques et rapports pertinents de la Troisième Commission;
- iii) Résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

9. Examen des copies de pétitions, copies de rapports et autres renseignements relatifs aux territoires sous tutelle, aux territoires non autonomes et à tous les autres territoires auxquels s'applique la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, conformément à l'article 15 de la Convention

Au titre de ce point, le Comité sera saisi d'une note du Secrétaire général (CERD/C/323) concernant l'article 15 de la Convention et donnant, s'il y a lieu, une liste des pétitions, rapports et documents de travail qui intéressent le Conseil de tutelle et le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

10. Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

A sa 695ème séance (trentième session), en août 1984, le Comité a décidé de maintenir ce point à son ordre du jour et a prié le Secrétaire général de le tenir au courant des activités qui seraient entreprises conformément au Programme d'action pour la troisième Décennie.

Le calendrier ci-après a été établi par le Secrétaire général en consultation avec le Président, compte tenu des décisions pertinentes prises par le Comité à sa quarante-neuvième session.

Calendrier provisoire pour l'examen des rapports et des renseignements complémentaires présentés par les Etats parties, aux fins de l'étude des rapports des Etats parties en application de la procédure de bilan, et de l'analyse de la situation dans les Etats parties au titre des mesures d'alerte rapide et des procédures d'urgence

Lundi 3 mars 1997

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord 1/
(rapporteur pour le pays :
M. Rechetov)

Quatorzième rapport périodique, attendu en 1996 (CERD/C/299/Add.9)

Mardi 4 mars 1997

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

(suite)

Burundi 2/ 3/
(rapporteur pour le pays :
M. de Gouttes)

Sixième rapport périodique (CERD/C/168/Add.1), examiné à la 894ème séance, en 1991. Nouvel examen de la situation à la 894ème séance, en 1991, aux 1026ème, 1027ème et 1063ème séances, en 1994, à la 1124ème séance, en 1995, et à la 1160ème séance, en 1996 (CERD/C/SR.894, 1026, 1027, 1063, 1124 et 1160)

Rwanda 2/ 3/
(rapporteur pour le pays :
Mme Sadiq Ali)

Septième rapport périodique (CERD/C/169/Add.1), examiné à la 839ème séance, en 1989. Nouvel examen de la situation aux 1027ème et 1045ème séances, en 1994, à la 1097ème séance, en 1995, et à la 1153ème séance, en 1996 (CERD/C/SR.839, 1027, 1045, 1097 et 1153)

Notes explicatives :

1/ Rapport périodique.

2/ Procédure de bilan (pour les Etats parties qui sont en retard dans la présentation de leurs rapports).

3/ Mesures d'alerte rapide et procédures d'urgence.

Mercredi 5 mars 1997

Luxembourg 1/
(rapporteur pour le pays :
Mme Sadiq Ali)

Neuvième rapport périodique, attendu
en 1995 (CERD/C/277/Add.2)

Afghanistan 2/
(rapporteur pour le pays :
M. Wolfrum)

Rapport initial (CERD/C/111/Add.3),
examiné aux 718ème et 719ème séances,
en 1985 (CERD/C/SR.718 et 719)

Argentine 2/
(rapporteur pour le pays :
M. Ferrero Costa)

Dixième rapport périodique
(CERD/C/172/Add.18), examiné aux 892ème
et 894ème séances, en 1991 (CERD/C/SR.892
et 894)

Bahamas 2/
(rapporteur pour le pays :
M. Lechuga Hevia)

Troisième rapport périodique
(CERD/C/88/Add.2), examiné à la
610ème séance, en 1983, et à la
926ème séance, en 1991 (CERD/C/SR.610
et 926)

Cambodge 2/
(rapporteur pour le pays :
M. Yutzis)

Rapport initial (CERD/C/111/Add.4),
examiné aux 780ème et 802ème séances,
en 1987 (CERD/C/SR.780 et 802)

Cameroun 2/
(rapporteur pour le pays :
M. de Gouttes)

Huitième et neuvième rapports périodiques
(CERD/C/171/Add.1), examinés aux 880ème
et 881ème séances, en 1990 (CERD/C/SR.880
et 881)

Cuba 2/
(rapporteur pour le pays :
M. van Boven)

Neuvième rapport périodique
(CERD/C/184/Add.3), examiné aux 894ème
et 895ème séances, en 1991 (CERD/C/SR.894
et 895)

République dominicaine 2/
(rapporteur pour le pays :
M. Valencia Rodríguez)

Rapport initial et premier à troisième
rapports périodiques (CERD/C/165/Add.1),
examinés à la 876ème séance, en 1990
(CERD/C/SR.876)

Guatemala 1/
(rapporteur pour le pays :
M. Yutzis)

Septième rapport périodique, attendu
en 1996 (CERD/C/292/Add.1)

Jeudi 6 mars 1997

Guatemala

(suite)

Bélarus 1/
(rapporteur pour le pays :
M. van Boven)

Quatorzième rapport périodique, attendu
en 1996 (CERD/C/299/Add.8)

Vendredi 7 mars 1997

Bélarus

(suite)

Mexique 1/
(rapporteur pour le pays :
M. de Gouttes)

Onzième rapport périodique, attendu
en 1996 (CERD/C/296/Add.1)

Lundi 10 mars 1997

Bosnie-Herzégovine 3/
(rapporteur pour le pays :
M. van Boven)

Ex-République yougoslave de
Macédoine 3/
(rapporteur pour le pays :
M. Rechetov)

Yougoslavie 2/3/
(rapporteur pour le pays :
M. Wolfrum)

Neuvième et dixième rapports périodiques
(CERD/C/172/Add.9), examinés aux 874ème
et 875ème séances, en 1990. Nouvel
examen de la situation aux 1003ème
à 1006ème séances, en 1994, à la
1094ème séance, en 1995, et à la
1153ème séance, en 1996 (CERD/C/SR.874,
875, 1003 à 1006, 1094 et 1153)

Ethiopie 2/
(rapporteur pour le pays :
M. Chigovera)

Sixième rapport périodique
(CERD/C/156/Add.3), examiné aux 871ème
et 872ème séances, en 1990 (CERD/C/SR.871
et 872)

Jordanie 2/
(rapporteur pour le pays :
M. van Boven)

Sixième rapport périodique
(CERD/C/130/Add.3) et septième et
huitième rapports périodiques
(CERD/C/183/Add.1), examinés à
la 864ème séance, en 1990 (CERD/C/SR.864)

Liban 2/
(rapporteur pour le pays :
M. Garvalov)

Deuxième à cinquième rapports périodiques
(CERD/C/65/Add.4), examinés à
la 516ème séance, en 1981, et à nouveau à
la 923ème séance, en 1991 (CERD/C/SR.516
et 923)

Jamahiriya arabe libyenne 2/
(rapporteur pour le pays :
M. Garvalov)

Sixième à dixième rapports périodiques
(CERD/C/172/Add.2), examinés à la
852ème séance, en 1989 (CERD/C/SR.852)

Népal 2/
(rapporteur pour le pays :
Mme Sadiq Ali)

Sixième à huitième rapports périodiques
(CERD/C/148/Add.1), examinés à la
787ème séance, en 1987 (CERD/C/SR.787)

Allemagne 1/
(rapporteur pour le pays :
M. Chigovera)

Treizième et quatorzième rapports
périodiques, attendus en 1994 et 1996,
respectivement, présentés en un seul
document (CERD/C/299/Add.5)

Mardi 11 mars 1997

Allemagne

(suite)

Pakistan 1/
(rapporteur pour le pays :
M. Garvalov)

Dixième à quatorzième rapports
périodiques, attendus en 1988, 1990,
1992, 1994 et 1996, respectivement,
présentés en un seul document
(CERD/C/299/Add.6)

Mercredi 12 mars 1997

Pakistan

(suite)

Belgique 1/
(rapporteur pour le pays :
M. Diaconu)

Neuvième et dixième rapports périodiques,
attendus en 1992 et 1994, respectivement,
présentés en un seul document
(CERD/C/260/Add.2)

Jeudi 13 mars 1997

Belgique

(suite)

Mongolie 2/
(rapporteur pour le pays :
M. Agha Shahi)

Neuvième rapport périodique
(CERD/C/149/Add.23) et dixième rapport
périodique (CERD/C/172/Add.10), examinés
aux 839ème et 840ème séances, en 1989
(CERD/C/SR.839 et 840)

Pays-Bas 2/
(rapporteur pour le pays :
M. Ferrero Costa)

Huitième rapport périodique
(CERD/C/158/Add.9) et neuvième rapport
périodique (CERD/C/184/Add.4 et 6),
examinés aux 872ème et 873ème séances,
en 1990 (CERD/C/SR.872 et 873)

Niger 2/
(rapporteur pour le pays :
M. Ahmadu)

Huitième à dixième rapports périodiques
(CERD/C/172/Add.1), examinés à la
838ème séance, en 1989 (CERD/C/SR.838)

Philippines 2/
(rapporteur pour le pays :
M. Garvalov)

Huitième à dixième rapports périodiques
(CERD/C/172/Add.17), examinés aux 842ème
et 843ème séances, en 1989 (CERD/C/SR.842
et 843)

Seychelles 2/
(rapporteur pour le pays :
M. Valencia Rodríguez)

Quatrième et cinquième rapports
périodiques (CERD/C/128/Add.3), examinés
à la 816ème séance, en 1988
(CERD/C/SR.816)

Ouganda 2/
(rapporteur pour le pays :
M. Ahmadu)

Rapport initial (CERD/C/71/Add.2),
examiné aux 680ème et 687ème séances,
en 1984, et à nouveau à la 921ème séance,
en 1991 (CERD/C/SR.680, 687 et 921)

Islande 1/
(rapporteur pour le pays :
M. Valencia Rodríguez)

Quatorzième rapport périodique, attendu
en 1996 (CERD/C/299/Add.4)

Vendredi 14 mars 1997

Iraq 1/
(rapporteur pour le pays :
M. Wolfrum)

Onzième à treizième rapports périodiques,
attendus en 1991, 1993 et 1995,
respectivement, présentés en un seul
document (CERD/C/240/Add.3)

Bulgarie 1/
(rapporteur pour le pays :
M. Wolfrum)

Douzième à quatorzième rapports
périodiques, attendus en 1992, 1994 et
1996, respectivement, présentés en un
seul document (CERD/C/299/Add.7)

Lundi 17 mars 1997

Bulgarie

(suite)

Algérie 1/
(rapporteur pour le pays :
Mme Sadiq Ali)

Onzième et douzième rapports périodiques,
attendus en 1993 et 1995, respectivement,
présentés en un seul document
(CERD/C/280/Add.3)

Mardi 18 mars 1997

Swaziland 1/
(rapporteur pour le pays :
Mme Sadiq Ali)

Quatrième à treizième rapports
périodiques, attendus en 1976, 1978,
1980, 1982, 1984, 1986, 1988, 1990, 1992
et 1994, respectivement, présentés en un
seul document (CERD/C/299/Add.2)

Panama 1/
(rapporteur pour le pays :
M. Ferrero Costa)

Dixième à quatorzième rapports
périodiques, attendus en 1988, 1990, 1992
et 1994, respectivement, présentés en un
seul document (CERD/C/299/Add.1)

Jeudi 20 mars 1997

Libéria 3/
(rapporteur pour le pays :
M. Wolfrum)
